

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 20 décembre 2023 à 19h15.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : Luc Raby, Jean-Marc Neveu, Michelle d'Amours, Sylvain Caron et Serge Lefebvre.

Assistent également à la séance, madame Priscillia Lefebvre, qui agit comme greffière-trésorière par intérim.

Était absente : Florence Duguay

2023-12-05EX

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h20.

Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle d'Amours et résolu à l'unanimité d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire.

2023-12-06EX

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Dossier PYU33863-87100(8) – 20230511-001

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Jean-Marc Neveu, appuyé par Serge Lefebvre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité d'Authier-Nord approuve les dépenses d'un montant de 17 502.62 \$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question n'a eu lieu.

Fin de la période de questions.

2023-12-07EX

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Il est proposé par Michelle d'Amours, appuyé par Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h00.

Fernand Major, Maire

Priscillia Lefebvre, greffière par intérim